



TITRE ASC _ FORMATION INITIALE

AGENT DE SÉCURITÉ CYNOPHILE - Niveau III

Objectif :

Former le personnel désireux d'accéder à l'un des métiers du secteur de la sécurité privée (Cynophile) en remplissant les conditions du décret du 6 septembre 2005, modifié le 3 août 2007 pris en application de la loi sur la sécurité intérieure n°2003-239 et/ou mettre en conformité les agents et les entreprises par rapport à l'obligation d'aptitude professionnelle.

Public et Prérequis :

Autorisation préalable délivrée par le CNAPS en cours de validité ou une carte professionnelle en cours de validité.
Avoir minimum 18 ans.

Pour le chien, les prérequis sont :

Être âgé de 18 mois minimum à l'issue de la formation.

Carnet de santé (passeport européen) à jour au niveau des vaccins (vaccinations : Carré, Hépatite contagieuse, Leptosirose, Parvovirose, Rage et les deux formes de Toux de chenil, formes virale et bactérienne).

Carte d'identification du chien.

Attestation d'assurance responsabilité civile incluant la détention de son chien.

Le stagiaire doit être propriétaire du chien dans les 15 jours qui suivent le démarrage de la formation, et donc obligatoirement lors du passage de l'examen.

Le chien doit être inscrit au LOF ou appartenir au phénotype correspondant à une des races de chiens habilités au mordant définie par la société centrale canine (cf liste en bas de page).

Pour les chiens de 2ème catégorie : Doit être reconnu apte à l'issue du test de comportement obligatoire d'entrée en formation et être à jour au niveau des formalités administratives.

Les chiens de 1ère catégorie sont interdits en formation.

Aptitude et compétences :

L'agent de sécurité cynophile est chargé de la protection des personnes et des biens. Il accueille, surveille et contrôle l'accès des établissements sur lesquels il est affecté.

Méthode pédagogique :

- Théorie : exposés - débats avec support audiovisuel
- Pratique : travaux pratiques et mises en situation

Durée :

315 heures

Examen compris

Nombre de stagiaires :

12 maximum

Délai d'accès :

Environ 3 semaines sous réserve d'avoir les pré-requis

Validation : Diplôme de niveau III

Vous permettant d'obtenir une carte professionnelle auprès du CNAPS

Dates :

Disponibles sur le site internet ou sur demande

Accessibilité :

- Formation en inter :

15 Avenue de la Résistance
93100 Montreuil



Tarif : 6690€

Multi stagiaires et INTRA :

Nous consulter



FCS FORMATION

11/15 Avenue de la Résistance 93100 MONTREUIL
CENTRE COMMERCIAL CROIX DE CHAUX

✉ : contact@fcs-formation.fr - @ : www.fcs-formation.fr - ☎ : 01 48 58 54 38

Siret : 82524608500047 / N° de déclaration d'activité : 11930754793

SARL au capital de 50 000 € - Code NAF 8559A

TITRE APS N°35126

Moyens pédagogiques :

- Matériels de protection pour la pratique du mordant : chiffons, boudins, manche de débouillage, deux costumes de protection dont un costume de déconditionnement, un gilet de frappe muselée ;
- Un registre au mordant permettant d'établir le suivi de la formation du binôme maître-chien ;
- Un lecteur de puces électroniques permettant l'identification des chiens ;
- Un pistolet d'alarme 6 millimètres ;

Programme et contenu

UV 1 – Module Législation et réglementations cynophiles : 35 heures

UV 2 – Module Connaissances générales du chien : 35 heures

UV 3 – Module Obéissance et sociabilité : 54 heures

UV 4 – Module Maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense : 92 heures

UV 5 – Module Détection avec chien : 99 heures



Autorisation d'exercice :

Centre de formation agréé, disposant de l'ensemble de l'équipement et du matériel en conformité avec le référentiel de formation. Décision d'enregistrement au RNCP du 30/12/ 2017 de France compétences - RNCP N°29539
Version du 30 Décembre 2017 - Centre Canin de Cast est titulaire du présent titre

Evaluation / Examen :

L'épreuve théorique :

UV 1: QCU (question à choix unique), 15 questions, 45 secondes par questions
UV 2: QCU 15 questions, 45 secondes par questions

L'épreuve pratique :

UV 3, 4, 5: mise en situation sur un contexte tiré au sort par le candidat.
L'examen a lieu sur un lieu conventionné autre que le lieu de formation. Les items s'enchaînent dans une logique de rondes, avec situation d'agression par l'assistant.e dans un rôle de malfaiteu.r.se.

Référent pédagogique :

- Grégory Yomtob

FCS FORMATION

11/15 Avenue de la Résistance 93100 MONTREUIL
CENTRE COMMERCIAL CROIX DE CHAUAUX

✉: contact@fcs-formation.fr - @ : www.fcs-formation.fr - ☎ : 01 48 58 54 38

Siret : 82524608500047 / N° de déclaration d'activité : 11930754793

SARL au capital de 50 000 € - Code NAF 8559A

TITRE APS N°35126